gymnastes, ceux-ci demandèrent à M. Gambetta de le compter au nombre de leurs membres honoraires, ce qu'il accepta de grand cœur.

M. Gambetta peut donc ajouter à tous ses titres et à tous ses brevets le titre et le brevet de gymnaste.

Il est resté une heure environ au milieu de ses sectateurs, jouant aux boules, allant de jeu en jeu, ayant une parole gracieuse pour chacun des commissaires transformées forain au profit des écoles. Au jeu de tourniquet tenu par deux jeunes filles du quartier, il a gagné avec le numéro 10 une paire de coupes qu'il a offertes à une dame, assise auprès du jeu avec son mari qui tient un débit de vin dans la rue des Cascades. Ne dirait-on pas un souverain daignant se montrer au milieu de son bon peuple ?

Le drame de l'Opéra

Le *Figaro* publie sur cette étrange affaire les renseignements complémentaires suivants :

Il y a quelque temps, M. Alexandre Dumas reçut une lettre signée : comte d'Aulnoye, lui demandant des autographes de son père et de lui. Il s'agissait d'un fils mourant, dont, la seule distraction, disait la lettre, était de collectionner des lettres de gens célèbres.

Dumas s'empressa, naturellement, d'envoyer les autographes qu'on lui demandait.

Un certain temps se passa, puis, un beau jour, nouvelle lettre du comte d'Aulnoye, annonçant la mort de son fils, lettre à laquelle, Dumas, touché d'une aussi grande douleur, répondit immédiatement par l'envoi de ses plus affectueuses condoléances, ce qui lui valait le lendemain ce remerciement ému.

Monsieur,

Merci de la marque de sympathie que vous avez bien voulu m'adresser. Au milieu de ces misérables valets d'hôtel pour qui la mort de mon fils n'est qu'un embarras, d'étrangers pour qui ce n'est qu'une curiosité banale, il m'est bien doux de sentir qu'un homme au moins a pitié de moi et plaint sincèrement l'épreuve terrible que m'impose la fatalité plus encore en me laissant la vie qu'en l'ôtant à mon pauvre enfant. Que ferai-je maintenant ? C'était lui mon unique espérance. Qui me retiendra maintenant ? Ma carrière, je n'en ai pas. Ma famille, je n'en ai plus. Mes amis, je n'en ai jamais eu. Dans quel but vivrai-je ?

Heureux, monsieur, ceux qui poursuivent sans cesse un idéal et marchent dans la vie guidés par une pensée fixe. Heureux qui se consacre entièrement à quelque chose qu'on ne peut lui enlever, qui, au milieu des grandes douleurs, trouve dans l'étude, dans la prière, dans les voyages, une consolation ou, du moins, une occupation ; mais, pour moi, rien, rien ! Mon fils était tout pour moi. Tout mon bonheur, toutes mes espérances, toute ma vie; tout est parti avec mon fils. Tout a été enfoui dans son cercueil Tout est fini pour moi.

A propos de douleurs moins poignantes, on a dit : Tue-la, tue-les. Que n'a-t-on dit : Tue-toi.

Je suis maudit.

Je sens que ma douleur m'égare. Pardonnez-moi et plaignez-moi.

Merci encore de votre sympathique lettre.

Comte d'AULNOYE.

Hôtel Saint-Aignan, Orléans.

La lettre était marquée aux initiales L. G. surmontées d'une couronne de comte.

Un certain temps se passa encore, Dumas ne songeait plus au comte d'Aulnoye lorsqu'il y a deux jours, la poste lui apporta cette nouvelle lettre :

Monsieur,

Je viens vous demander pardon de ma conduite envers vous : je suis parvenu sous un prétexte que je regrette d'avoir pris, à me faire envoyer des lettres très précieuses que je suis tout prêt à vous rendre.

Hâtez-vous cependant, car je dois partir bientôt et pour longtemps.

Acceptez, je vous prie, mes regrets et l'assurance de mes sentiments les plus dévoués. Comte d'AULNOYE.

Hôtel Saint-Aignan, Orléans.

On connaît la suite.

Le lendemain, c'est-à-dire avant hier, le comte d'Aulnoye se tirait quatre coups de révolver en pleine représentation du *Triblit de Zamora*, à l'Opéra.

Il est bien évident qu'il y a là un homme malade d'esprit. Cette comédie sur la mort d'un enfant imaginaire suffirait à le prouver, à défaut de la dernière et terrible résolution du malheureux.

REVUE DES SCIENCES

Le berceau primitif des otaries et leur domaine géographique actuel. — Comment se sont accomplies leurs migrations. — Rôle des courants océaniens. — Absence d'otaries sur la côte du Pérou et de la Californie. — Explication physique de ce fait. — Long périple des phoques à oreilles pour arriver des côtes de l'Australie aux îles Aléoutiennes. — Courants qui les transportent. — Phosphorescence et fluorescence. — Corps fluorescents. — Action différente produite sur ce phénomène par le rayon bleu et les autres rayons du spectre. — La question du salicylage. — Les alcaloïdes toxiques engendrés par la décomposition putride. — Danger de les confondre avec les poisons végétaux introduits de l'extérieur. — Un réactif des *ptomaïnes*. — Rôle probable que jouent ces alcaloïdes dans l'empoisonnement par des viandes de charcuterie et dans les propriétés toxiques que revêtent certaines espèces de poissons des pays chauds.

Les otaries, ou phoques à oreilles extérieures, sont originaires des terres antarctiques, et c'est de là que ces phoques sont partis, rayonnant dans tous les sens, étendant leur domaine géographique et se rapprochant sensiblement du soleil, c'est à-dire du Nord. Comment ont-ils pu accomplir ces migrations lointaines ? Les blocs de glace que les courants détachent et charrient ont été évidemment les véhicules dont ils se sont servis pour voyager, moitié par accident, moitié par instinct. M. A. Milne-Edwards avait montré déjà la relation qui existe entre la direction des courants marins et la distribution de divers palmipèdes, en particulier des manchots et des sphénisques qui appartiennent à ce dernier groupe. Cétacés et oiseaux ont suivi la même route et se sont laissés passivement entraîner par les courants. Primitivement cantonnés sur le grand glacier austral, les otaries sont venus peupler successivement le cap Horn, les îles Falkland, le cap de Bonne-Espérance, l'île de Kerguelen, la Nouvelle-Zélande et l'Australie; vers l'Ouest ils sont arrivés aux îles Galapagos, et bientôt franchissant l'équateur, ils ont fait leur apparition dans l'hémisphère septentrional.

M. Trouessart trouve entre la migration ou plutôt l'extension progressive des otaries et celle des manchots une analogie complète et établit que les uns et les autres ont été transportés par les courants loin de leur berceau primitif et dans des directions qui sont précisément celles des *fleuves océaniens* eux mêmes. La répartition géographique de ces phoques offre cette singularité que, tandis qu'on les trouve dans le Pacifique nord, les côtes sud du Mexique n'en offre nulle trace. On ne peut pas admettre que, pour des raisons à eux connues, ils aient passé devant cette zone de quatre cents lieues dédaigneusement de s'y fixer ; et d'autant moins que otaries du Pacifique sud et ceux du pacifique nord, séparés par ce hiatus appartiennent à des genres différents. M. Trouessart explique cette particularité, que les otaries manquent dans cette zone et dans l'océan Atlantique au nord des îles Falkland, par des courants réguliers contraire contre lesquels ils ne voulaient ni ne pouvaient lutter. Arrêtés à cette limite les otaries ont entrepris un périple qui les a conduits des côtes de l'Australie dans la mer des Moluques, de celle-ci dans les mers de la Chine et du Japon, de là au Kamtchatka, aux îles Aléoutiennes et finalement sur la côte de Californie.

Ainsi donc, les courants qui sillonnent les océans ne sont pas seulement des distributeurs de chaleur qui vont attiédir les côtes glacées, rafraîchir les côtes brulantes et rendre habitables des continents qui, sans eux, seraient engourdis par le froid ou dévorés par le soleil; ils ont aussi leur fonction dans la distribution des êtres vivants, et végétaux et animaux peuvent, grâce à eux, étendre leur domaine primitif et s'affranchir des barrières qui les enfermaient à l'origine ; là où les moyens de locomotion existent, l'instinct de la migration suffit, là où ils font défaut, les forces de la nature y suppléent et se charge du voyage. O hasard!

Le phénomène de la *phosphorescence* est distinct de celui de la *fluorescence*, par son origine et par sa nature. Le premier est la propriété si curieuse qu'ont des organismes vivants, tels que les lampyres et les noctiluques, ou certaines matières organiques privées de vie et en voie de décomposition chimiques d'émettre de la lumière dans l'obscurité. La source de la lumière émise réside dans ces organismes ou ces matière et ils ne la tiennent pas du dehors. Tout autre chose est la fluorescence des matières minérales ; elle exige, pour se produire, une insolation préalable ; ces corps emmagasinent en quelque sorte la lumière dont ils ont subi l'action et la dépense ensuite, sous une forme visible par les lueurs qu'ils projettent quand on les porte dans un endroit obscure. Presque tous les corps sont fluorescents, mais on n'accorde cette propriété qu'à ceux qui la possèdent à un degré très marqué ; tels par exemple, le sulfure de calcium, appelé à raison de ce fait *phosphore de Canton*, le sulfure de baryum, l'azotate de chaux, certains diamants, l'*arragonite*, entre autres. La fluorescence n'appartient pas seulement aux minéraux, quelques substances végétales, la colophane, par exemple, en sont également douées. Ce phénomène élégant a, dans ces dernières années, très vivement attiré l'attention des physiciens qui l'ont étudié sous ses principaux aspects, ont reconnu que la teinte de la fluorescence varie suivant la substance qui le présente ; que la lumière qu'elle émet de provient que de sa surface; enfin que la durée pendant laquelle se produit cette lueur diffère avec le corps fluorescent, depuis quelque minutes jusqu'à quinze, vingt heures et au delà. M. Clémandot, qui vient d'entretenir l'Académie des sciences de l'action de la lumière sur les corps fluorescents, établit ce qui n'est du reste contesté par personne, que ce phénomène est indépendant de tout changement de composition du corps qui le présente et qu'il appartient à l'ordre des faits dont s'occupe la physique. C'est une vibration et rien de plus comme la lumière elle-même est une vibration.

Là n'est donc pas l'intérêt de sa communication. Mais il a eu la pensée de soumettre des corps doués de fluorescence à l'action, non plus de la lumière blanche ou naturelle, mais à celle des divers rayons du spectre et il a constaté qu'ils provoquaient la fluorescence très inégalement suivant leur nature ; le rayon bleu a cette propriété au maximum, elle n'existe que très faiblement dans les rayons rouges, verts et jaunes. Il est possible que le même rayon se comporte, comme existant de la fluorescence, de la même manière par rapport à tous les corps ; mais des essais multipliés seraient nécessaires pour mettre le fait hors de doute.

La question du salicylage des aliments continue à passionner les hygiénistes et bien plus qu'eux encore, les industriels qui combattent *pro doma suâ*. Nous avons dit, dès le début, notre sentiment sur ce point, et il nous a paru très certain que les choses n'étaient pas mûres pour une solution administrative et qu'avant d'interdire un procédé de conservation des substances alimentaires qui a des avantages certains à opposer aux inconvénients hypothétiques qu'on lui impute, il eût fallu une enquête minutieuse, des faits démonstratifs, des preuves en un mot, et qu'aux yeux de beaucoup le doute subsiste encore. Ainsi l'a pensé le tribunal correctionnel de la Seine qui, appelé à juger un marchand de vin inculpé de s'être livré à la pratique du salicylage et se trouvant en présence d'experts en égal nombre, d'égale autorité, du côté de l'accusation et du côté de la défense et d'un avis absolument opposé, a jugé que la question scientifique était encore à résoudre et a renvoyé le prévenu des fins de la plainte, en se fondant sur l'impossibilité actuelle de décider dans un sens ou dans l'autre la question de l'innocuité ou des dangers du salicylage et demandant aux corps scientifiques de lui donner une solution plus nette que celle qu'elle a reçue jusqu'ici. C'était prudent et bien jugé assurément dans l'état où en sont les connaissances de l'hygiène sur ce point.

Au milieu des actes nombreux que déroule la décomposition cadavérique, il en est un sur lequel l'attention des savants est attirée depuis quelque temps et qui a, au point de vue de la médecine juridique, une importance incontestable. On a reconnu qu'il se formait, au milieu de cette chimie agissante et complexe, des substances appelées *ptomaïnes*, tout à fait analogues aux alcaloïdes qu'élabore la vie végétale et qui nous fournissent nos médicaments les plus précieux, susceptibles comme eux de présenter la forme cristalline, pouvant, dans une expertise médico-légale, être confondues avec des poisons végétaux et ouvrant ainsi la porte à de formidables erreurs judiciaires. M. Brouardel a porté récemment cette question devant l'Académie de médecine, et a annoncé qu'il venait, à la suite de nombreuses expériences de laboratoire, de trouver un réactif qui permet de distinguer ces alcaloïdes cadavériques des alcaloïdes végétaux introduits dans l'organisme, accidentellement ou dans une intention criminelle. Ce réactif est le cyano-ferride de potassium qui reste inaltéré en présence de la plupart des alcaloïdes végétaux, mais se décompose au contact des ptomaïnes et se transforme en un sel susceptible de former du bleu de Prusse avec les sels de fer. La morphine seule et la vératrine, essayées par ce réactif, l'ont influencé dans le même sens que les ptomaïnes, mais la vératrine n'agit sur lui que faiblement ; tandis que la morphine donne des résultats très incertains. Les expériences ont été faites comparativement sur des cadavres de sujets notoirement empoisonnés par des alcaloïdes végétaux et sur des individus ayant succombé à une mort accidentelle, des noyés par exemple, et les caractères différentiels ont paru très nets. On conçoit quelle lumière ces faits, quand une étude plus prolongée les aura éclairés sous toutes leurs faces, sont destinés à jeter sur les expertises dans les empoisonnements, et quelles garanties ils permettent au médecin légiste qui aura le moyen de se prémunir contre de formidables erreurs. Malheureusement des doutes sérieux se sont élevés déjà sur la valeur réelle de cette réaction.

A un autre point de vue, cette étude des *ptomaïnes* engendrées par la décomposition cadavérique n'offre pas moins d'intérêt, en ce qu'elle ouvre des vues sur l'interprétation de divers empoisonnements accidentels par certains aliments et surtout par les viandes de charcuterie qui, sans avoir atteint le terme d'une décomposition évidente, peuvent inopinément produire les accidents les plus graves On incriminait un cuivre souvent absent, et cette explication n'étant pas recevable on se rejetait sur le développement, par la putréfaction, d'un poison organique très subtil. Les ptomaïnes paraissent être ces poisons. M. Brouardel, au cours de la discussion, a cité le fait de l'empoisonnement de onze personnes qui avaient pris part à un festin dont une oie farcie faisait les frais. Toutes furent violemment atteintes, l'une d'elles succomba et l'examen de son cadavre permit de retrouver la même ptomaïne que dans les restes de l'aliment qui avait provoqué ces accidents M. Colin s'est empressé de tracer immédiatement à ces alcaloïdes cadaveriques un domaine qui restreindrait celui des microbes pernicieux que M. Pasteur poursuit de ces investigations et M. le Rey de Méricourt a rappelé le rôle que joueraient, suivant l'opinion de M. Corre, ces ptomaïnes dans le développement de ces empoisonnements si bizarres et si redoutables constatés dans les pays chauds après l'usage de la chair de certaines espèces de poissons qui manifestent des propriétés toxiques d'une extrême énergie. La science marche.

FONSAGRIVES.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier.)

L'EXPÉDITION DE TUNISIE

Alger, 5 juin.

On dément la nouvelle d'après laquelle le général Forgemol aurait demandé la mise en disponibilité du général Vincendon.

Alger, 5 juin, 9 h. 50 soir.

Les derniers avis de la province d'Oran précisent ainsi la situation :

Contrairement aux bruits répandus, aucun engagement ne s'est produit depuis l'affaire qui a eu lieu le 19 mai à Moulak, près de Chellala.

Bou-Améma, avec ses contingents, est actuellement entre Géryville et Frendah, et c'est ui qui a coupé la ligne télégraphique.

Bou-Améma est l'objectif de quatre colonnes manœuvrant toutes dans le but de l'envelopper et de lui couper la retraite.

Chaque jour, des déserteurs arrivent dans nos colonnes ; leur état de dépûment est complet.

Bon-Améma ne pourra-t-il pas opérer son ravitaillement sur la ligne qu'il a adoptée, et ne trouvera-t-il pas un passage vers le Nord-Est, avant d'être complètement cerné ? c'est une question sur laquelle on ne saurait encore se prononcer.

De toutes manières, la situation ne justifie aucune inquiétude sérieuse et si les opérations sont lentes c'est uniquement par suite de l'étendue du territoire qu'elles embrassent.

Alger, 5 juin, 9 h. du soir.

Le mort du brigadier Brisgard, surveillant de la ligne télégraphique entre Frendah et Géryville, est confirmée.

C'est en retournant à Géryville, après avoir rétabli les communications interrompues, que Bringard et son escorte ont été surpris par d'Aïn-Défalid, par un goum de nombreux insurgés.

Ils n'ont succombé qu'après avoir résisté vaillamment.

La nouvelle a été apportée à Frendah par trois surveillants qui, quoique grièvement blessés, ont pu échapper à la mort.

La ligne télégraphique ayant été gravement endommagée, des ordres ont été donnés aussitôt pour l'établissement d'une autre ligne entre Saïda et Géryville par Aïn-Sfissifa.

M. le ministre de la guerre a reçu les dépêches suivantes :

Le gouverneur général de l'Algérie à ministre de la guerre

Mustapha, 5 juin, 4 h. 36 soir.

Général Cerez télégraphie d'Oran, 5 juin, 1 heure soir :

J'ai le regret de vous annoncer la mort du brigadier Bringard, employé comme surveillant sur la ligne de Frendah à Géryville, le 2 juin.

Il rentrait dans ce dernier poste après avoir rétabli les communications, quand, entre Melcen et Aïn-Defalid, il aperçut une quarantaine de cavaliers des Harrat-Zeraba, commandés par le caïd des Hassiniat.

En un clin d'œil, le nombre des insurgés augmenta.

Bringard et son escorte succombèrent sous le nombre, en faisant valeureusement leur devoir ; trois surveillants, grièvement blessés, sont rentrés à pied et y ont apporté la nouvelle; trois autres ont été relâchés par Bou-Amena et sont arrivés à Frendah ; ils sont aussi blessés.

La ligne a dû être complètement saccagée, le fil coupé sur une foule de points, et les poteaux brisés et brûlés.

J'ai donné des instructions pour établir d'urgence une autre ligne télégraphique entre Géryville et Saïda.

Bou-Amena continue sa marche au Nord-Est dans la direction de Frendah et Tiaret.

Nos colonnes manœuvrent pour l'envelopper.

Général commandant du 19e corps à guerre.

Alger, 4 juin, 4 h. 50.

Il vient seulement de m'être rendu compte de la mort du sous-lieutenant Scalier, de la légion étrangère, tué par un maraudeur, dans la nuit du 26 au 27 mai, au camp de Touatjeur (colonne innocenti), pendant qu'il faisait une ronde.

Général commandant le 19e corps à guerre

Alger, 5 juin, 3 h. 25 soir.

Si Bou-Amena paraît être encore au nord-est de Geryville. On croit qu'il s'occupe à vider les silos qui se trouvent dans la vallée de l'Oued-Si-El-Nasseur, et qui appartiennent aux dissidents.

Le général Détrie s'est mis en marche. Il sera demain à Kadra, près de Sfissifa. Il se portera ensuite vers Kreng-Azir et Géryville.

La colonne Mallaret le suit à deux jours de distance, et se dirigera vers Tismouline et Aïn-El-Orak.

Le colonel Brunetière reste en position du côté d'Ouessakr. Il prendra l'offensive dès que le général Détrie sera en mesure de couper la retraite aux dissidents.

Alger, 6 juin, 11 h. 20 matin.

Il y a eu huit hommes tués dans l'attaque du 2 juin contre le brigadier Bringard, chargé de la surveillance de la ligne télégraphique de Géryville à Frendah, et son escorte

Général Forgemol à guerre.

Béja, 4 juin, 5 h. 10, matin.

L'adjudant et le soldat du 40e, disparus au combat du 26 et dont les corps ont été retrouvés, sont : adjudant Castille, Jules-Nicolas-Eugène, et soldat Constant, Antoine-Denis-Alfred.

Général Forgemol à guerre.

Béja, 6 juin, 9 h. 35 matin.

(Par câble Bone.)

Sidi-Boudra, 5 juin, 6 h. soir.

J'ai du général Delebecque des nouvelles d'hier, 8 heures 30 du soir. Il est à Berzigue. La brigade Vincendon a presque terminé son mouvement sur Aïn-Draham, où se trouve depuis hier sa compagnie du génie.

La brigade Galland continue sa marche dans les diverses fractions dont la soumission est à compléter.

La brigade Caillot s'est portée hier dans la direction de l'Est, à Eus-el-Mala, à 24 kilomètres environ de Sidi-Kaffa. J'ai pu entrer en relations avec elle à l'aide de la télégraphie optique, sa présence m'ayant été signalée par des fusées que les colonnes tirent chaque soir à heure convenue, quand elles se supposent peu distantes les unes des autres. Cette brigade doit faire encore aujourd'hui une démonstration vers le Nord-Est.

Je n'ai pas de nouvelles du général Bréart. Je lui prescris d'en envoyer demain au camp, que j'irai prendre avec la brigade Logerot, à Enchir-Skira, sur les cheiks des Mogodis qui, d'après renseignements, seraient presque tous près de lui.

Rien à signaler des brigades de Brem et Gaume, ni du Kef ou de Tabarque.

Faux bruits

Les journaux turcs répandent les bruits les plus faux sur les actes de nos généraux en Tunisie et la conduite de nos soldats. Selon eux, le général Bréart aurait donné l'ordre à nos troupes de piller pendant deux heures une localité voisine de Tunis, qu'ils de désignent pas, et pour cause, et nos soldats se seraient rendus coupables de meurtres et de violence.

Ces calomnies se démentent d'elles-mêmes et parmi les nombreux témoins de notre expédition, les plus hostiles à la France n'ont pas pu relever un seul acte de désordre ou de tyrannie.

La Compagnie Rubattino

On nous annonce de Tunis que le gouvernement du bey vient d'écarter définitivement les prétentions de la compagnie Rubattino et de lever les dernières difficultés qui s'opposaient à l'établissement de la station d'Hammam-Lifs, première étape de la ligne du Suhel. Cette décision prouve que le gouvernement tunisien entend tenir les engagements qu'il a pris par le traité du 12 mai. C'est son intérêt encore plus que le nôtre.

L'attitude de la Tunisie

Tunis, 7 juin.

Le bruit qu'une certaine agitation se serait manifestée à Kairouan et en d'autres endroits de la Tunisie est démenti, l'apaisement est, au contraire, très-sensible.

Les agents du gouvernement tunisien tiennent partout un langage et une attitude conformes aux dispositions amicales manifestées par le bey, par Ali-bey, son frère, et par le ministre Mustapha.

Les consulats tunisiens en Angleterre

Londres, 7 juin.

Le *Daily News* annonce que tous les consuls tunisiens en Angleterre ont reçu des instructions leur enjoignant de remettre la direction de leurs consulats aux consuls français.

Le Service des Postes en Algérie

Paris 7 juin.

M. Cocherie étudie en ce moment les mesures à prendre pour étendre aux trois départements algériens, le service des colis postaux.

Les derniers Communards

Paris 7 juin,

Le transport la *Loire*, ramenant de la Nouvelle-Calédonie, les derniers amnistiés est arrivé hier soir, à Brest.

Les rapatriés rentreront à Paris, dans la soirée d'aujourd'hui.

Faits et gestes révolutionnaires

Paris, 7 juin.

A la conférence politique donnée à Troyes, le 26 mai, par M. Lanessan, conseiller municipal de Paris, il a été donné lecture d'un programme anti-opportuniste, en vue des prochaines élections.

M. Henri Rochefort présidait la séance.

M. Cochery à Tours

Tours, 6 juin.

La distribution des récompenses aux exposants a eu lieu dans la salle du Cirque, sous la présidence de M. Cochery.

Aux côtés de M. le ministre étaient : M. Girerd, sous-secrétaire du ministère de l'agriculture ; M. Raynal, sous-secrétaire des travaux publics ; M. Wilson, sous-secrétaire des finances ; MM. Rivière, maire, député ; Daumasans, préfet ; Guinot, sénateur ; Joubert, Betle, députés ; Lambezat, commissaire général de l'exposition ; le général commandant la brigade ; les conseillers généraux et les représentants de la presse.

A l'entrée du cortége officiel, la musique a joué la *Marseillaise*.

Election au Conseil général

Canton de Meaux. MM. Droz, rép. 2023 voix élu. Ponson d'Amancour, conser. 1104.

Valence, 5 juin, 10 h. 50 s.

Scrutin de ballotage pour l'élection d'un conseiller général à Saint-Jean en Royans.

M. Giraud, rép. 1083 v. élu.

Rodez, 6 juin.

Deux élections au conseil général de l'Aveyron ont eu lieu hier.

M. Cayrade, républicain, a été élu dans le canton de Decazeville. Il n'avait pas de concurrent.

M. Garabaud, républicain, a été élu dans le canton d'Aubin.

M. Gambetta devant ses électeurs

Paris, 6 juin, midi.

M. Gambetta est allé samedi soir, à 10 heures présider, à l'*Elysée Ménilmontant* une fête se bienfaisance.

Quoiqu'il fût dans son arrondissement électoral, il a été découragé par l'accueil froid que lui ont fait les 400 personnes présentes.

Il a prononcé peu de paroles. Il a dit entre autres qu'il fallait crier : Vive la République ! mot qui rallie tous les partis.

Il est parti au milieu des murmures de la foule en haillons qui, devant la porte de l'établissement, entourait sa splendide voiture à deux chevaux.

Entre radicaux.

Le dimanche 26 juin, M. Rochefort présidera à Troyes une conférence que fera le citoyen de Lanessan.

Sujet : le programme antiopportuniste pour les élections de 1881.

Voyage du ministre de la guerre

Alençon, 5 juin.

A onze heures, la population massée dans l'avenue de la gare a acclamé le général Farre.

Le ministre a visité le concours hippique et a assisté à la distribution des récompenses. Il a adressé des félicitations aux éleveurs, pour la beauté des types et les a assurés de sa sollicitude et de sa protection.

Au banquet, le ministre a porté un toast au président de la République, à la République et à la France.

Le maire d'Alençon a répondu en remerçiant les convives présents au banquet et a porté un toast aux travailleurs en général.

M. Gevelot, député de l'arrondissement de Domfront a prononcé ensuite un discours sur les promesses du ministre et sur les espérances qu'elles avaient fait naître.

Le soir, feu d'artifice, spectacle gratuit, etc...

Elections

Berne, 6 juin.

M. Vessaz (Vaud.) vice-président, a été élu président du Conseil national par 66 voix sur 88 suffrages.

M. Zyro (Berne,) a été élu vice-président par 43 suffrages.

Au Conseil des Etats, M. Kappeler, vice-président, a été élu président par 27 voix sur 33, M. Cornaz (Neuchâtel,) a été élu vice-président par 20 voix.

Le Prince de Bismarck et les expositions universelles

Berlin, 6 juin.

Le *Volkszeitung*, de Berlin, annonce que le prince de Bismarck s'est prononcé, dans une note diplomatique, contre l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Rome dans quelques années. Le prince de Bismarck ajoute que le gouvernement allemand considère comme nuisible le renouvellement trop fréquent des expositions universelles.

Percement de l'isthme de Panama

Londres, 6 juin.

En vue du percement de l'isthme de Panama, les grandes puissances ont ouvert des pourparlers afin d'assurer la parfaite neutralité du canal.

Les traités de commerce à la Chambre italienne

Rome, 6 juin, 6 h. soir.

Chambre des députés. — M. Mancini présente un projet de loi qui prorège jusqu'au 30 juin 1882, les traités de commerce avec la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Angleterre et la Suisse.

L'agitation irlandaise

Londres, 6 juin, minuit 30.

Un grand meeting agraire a eu lieu aujourd'hui à Hyde-Park à Londres.

Après des discours où MM. Parnell, O'Connor et O'Donnel, ont vivement combattu le système d'éviction suivi en ce moment en Irlande, le meeting a adopté à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1° Le Gouvernement est essentiellement responsable de la situation déplorable faite actuellement à l'Irlande ;

2° Ce meeting demande que le Gouvernement fasse cesser immédiatement toute éviction en Irlande et qu'il relâche les chefs du parti irlandais qui sont emprisonnés ;

3° Le meeting demande que M. Forster, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, donne sa démission du poste dans lequel il a montré une complète incapacité.

Londres, 6 juin.

Le gouvernement anglais a donné des ordres pour l'envoi de renforts en Irlande, de manière à porter à 30,000 hommes l'effectif de l'armée dans ce pays.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 7 juin

Présidence de M. GAMBETTA.

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont agités; on dit que M. Gambetta est resté à Ville d'Avray pendant les fêtes de la Pentecôte et qu'il a reçu la visite de douze sénateurs avec lesquels il y a eu des entretiens importants.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

Après la discussion et l'adoption de divers projets d'intérêt local l'ordre du jour appelle la discussion des propositions de loi 1° de M. Bouquet et plusieurs de ses collègues, 2° de MM. Jules Godin et Peulevey, tendant à modifier la loi du 10 décembre 1874, sur l'hypothèque maritime.

Urgence déclarée.

Le projet de loi est adopté.

PENSIONS MILITAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi et les propositions de loi allouant des suppléments de pensions aux anciens militaires et marins et à leurs veuves, retraités sous les régimes antérieurs à ceux des lois de 1870 et 1879.

M. DAGUILLION PUJOL expose le projet.

La Chambre passe ensuite, à la discussion des articles.

Bulletin du Commerce

Marseille, 3 juin.

La semaine n'a présenté aucun changement dans la situation de l'article qui continue à rester calme ; cependant les affaires qui se traitent constituent plus de fermeté sur les laines communes. Le mouvement commercial de la semaine se résume comme suit : 1025 balles vendues. 1892 balles arrivées pour notre place; notre Stock s'élève à 28906 balles

H. CAUNE.

Marché de Courtrai du 6 juin

Prix par hectolitre : Froment blanc, 22 »» 22 50; Froment roux, »» »» »» »»; Seigle, 17 »» 18 »»; Avoine, 10 »» 10 75. Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes, 6 »» 7 »» Pommes de terre rouges 6 50 7 »»; Beurre par 1/2 kil. 1,59 1,76 ; Œufs, les 25, 1,71 1,91.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Huile de colza, les 100 kilos, 64 50 »» »»; Huile de lin, les 100 kilos, 60 25 »», »» Graine de colza indigène et étrangère, 100 k., 33 »» »», »»; Graine de lin indigène, les 100 kilos, 32 »» »» »» ; tourteaux de colza, les 100 kilos, 18 00; 19 »»; tourteaux de lin, les 100 kilos, 20 »» 28, »» ; tourteaux de chanvre, 13 50 »», »».

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 7 juin 1881.

HUILE DE COLZA (100 k., fut com., esc. 1 0/0)			
Courant	75 75	à	.. ..
Juillet	75 25	à	.. ..
Juillet-août	75 50	à	.. ..
Quatre derniers	76 50	à	.. ..
HUILE DE LIN			
Courant	64 25	à	.. ..
Juillet	65 ..	à	.. ..
Juillet août	65 25	à	.. ..
Quatre derniers	66 25	à	.. ..
SPITITUEUX (1re qual., l'h. 80°, fût c., esc. 10/0			
Courant	63 25	à	.. ..
Juillet	63 ..	à	.. ..
Juil et-Août	63 ..	à	.. ..
Quatre derniers	60 50	à	.. ..
SUCRES 88° SACCHARIMETRIQUES (100 k.)			
N° 10/13 courant	61 50	à	.. ..
SUCRES N° 3 BLANCS			
Courant	72 60	à	.. ..
Juillet	73 ..	à	.. ..
Juillet-août	73 ..	à	.. ..
Quatre d'octobre	63 50	à	.. ..
SUCRES RAFFINÉS			
Disponible	113 50	à	114 ..
FARINES 8 MARQUES (159 k., t. c., esc. 1/2)			
Courant	64 50	à	.. ..
Juillet	63 25	à	.. ..
Juillet-août	62 75	à	.. ..
Quatre derniers	59 25	à	.. ..
MARQUE CORBEIL (159 k.)	65 ..	à	.. ..
BLÉS (77/75 k., sans escompte comptant)			
Courant	29 ..	à	.. ..
Juillet	28 50	à	.. ..
Juillet-août	28 25	à	.. ..
Quatre derniers	27 30	à	.. ..
SIGLES (70/72 k., sans escompte, au comp.			
Courant	22 25	à	.. ..
Juillet	22 ..	à	.. ..
Juillet-août	21 ..	à	.. ..
Quatre derniers	19 75	à	.. ..

COURS DES SUCRES ET DU S/G PR LES 88 du 7 juin 1881

SUCRES	Cours offic.	Cours comm.	Offert	Tendance
Sucre ind, 88 degrés	60 25	.. ..	.. ..	.. ..
— — nos 7 à 9	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— en pain, cx. net	118 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre numéro 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— raffiné n° 3	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 betteraves disponibles	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Graine disponible	64 ..	.. ..	.. ..	.. ..
— fin Inq. disponible	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Mélasse disponible	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— à livrer, décembre	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 janvier	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 d'été	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 derniers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — prochain	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

MARCHÉ AUX HUILES DE LILLE

Cours précédents.

	Huiles l'hectolitre		Graines l'hectolitre		Tourteaux les 100 k.	
Colza	66 50	..	18 ..	123	11 25	18 ..
— ep. p. q.	72 50	..	.. ..	.. ..	12 ..	50
Œill. b. gobt.	.. ..	..	33 ..	35 ..	.. ..	.. ..
— rouace.	.. ..	..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Caméline	61 ..	..	18 ..	19 ..	17 ..	17 ..
Chanvre	.. ..	..	.. ..	.. ..	15 ..	15 ..
Lin du pays	63 50	..	24 ..	25 50	28 ..	28 ..
Lin étranger	62 ..	..	22 50	24 ..	25 ..	27 ..

KERMESSES

Dimanche 12 juin. — Beaucamps, Fachez, Salomé, Thumesnil, Anstaing, Chapelle-d'Armentières, Esquermes, Frétin, Helluin, Hem, Seclin, Wambrechies, Wasquehal, Wicres.

COMMUNE DE WATTREELOS

Hameau du Bas-Chemin

Tir à l'Arc au But. — Le sieur Jule Esprit a l'honneur d'informer les amateurs qu'il fera tirer

de beaux JAMBONS

le dimanche 12 juin 1881.

Le mise sera de 30 centimes. Tout amateur pourra prendre deux inscriptions.

L'inscription commencera de 1 heure à 6 heures et demie.

Le nombre de jambons à tirer sera subordonné au nombre des tireurs. Le tir commencera à 3 heures. Le premier prix sera du tiers de l'argent.

Avertissements météorologiques. — Paris, 6 juin, une heure soir. — Hauteur du baromètre : Dunkerque 750, Lyon 753, Brest, Biarritz 757. La bourrasque est sur la Norvège. Hausse sur Valentia, Brest, Biarritz. Probable : vent d'entre ouest et nord. Ciel nuageux. Température peu élevée.

Depuis le 2 juin courant, les 120,000 actions nouvelles du Crédit Général Français sont admises à la cote officielle de sorte que désormais les 240,000 actions qui forment le capital de cette Société se négocient à terme et au comptant à la Bourse de Paris.

Le Crédit Général Français qui a ainsi successivement élevé son capital au chiffre de 120 millions, est un des grands établissements de crédit qui donne à ses actionnaires des dividendes élevés.

Depuis une dizaine d'années, cette Société a distribué pour chaque action des dividendes d'environ 12 à 15 0/0 par an.

Au prix actuel de 775 francs environ, soit 400 fr. nets (en déduisant 375 fr. non versés) ces actions donnent un revenu des plus rémunérateurs. Ce titre a le double mérite d'être en placement avantageux, bien rare à notre époque, et d'offrir une grande sécurité. Le capital de cette Société est intact et ses réserves ont atteint douze millions.

En achetant des actions du Crédit Général Français en ce